



## 1. CHOIX ET PAIEMENT DE LA FORMULE :

### I. Formule d'adhésion :

- GROUPES U8 : 350 € TTC comptant ou 37 € TTC / mois, validité des cours 14/09/2022 au 24/06/2023
- GROUPES U10 : 490 € TTC comptant ou 51 € TTC / mois, validité des cours du 14/09/2022 au 24/06/2023
- GROUPES U12 – U14 – U16 : 560 € TTC comptant ou 58 € TTC / mois, validité des cours 14/09/2022 au 24/06/2023

### II. Formule proposée sur sélection par l'équipe enseignante Acadékids :

- U8 COMP : 490 € TTC comptant ou 51 € TTC / mois, validité des cours 14/09/2022 au 24/06/2023
- U10 COMP : 675 € TTC comptant ou 69 € TTC / mois, validité des cours du 14/09/2022 au 24/06/2023
- U12 – U14 – U16 PERF : 850 € TTC comptant ou 87 € TTC / mois, validité des cours 14/09/2022 au 24/06/2023
- LGN EQUIPE : 680 € TTC comptant ou 70 € TTC / mois, validité des cours 14/09/2022 au 23/05/2023

Les élèves peuvent aussi évoluer en cours d'année vers un groupe compétition ou performance sur décision de l'équipe enseignante. Le cas échéant, une proposition de changement de formule d'adhésion sera faite à la famille.

Le paiement de l'adhésion ne peut être réalisé que par chèque, carte bancaire ou prélèvement et ne sera encaissé ou débité qu'après la signature du contrat par le Directeur du Golf ou son représentant valant acceptation.

L'élève a également la possibilité de mensualiser son abonnement en optant pour le prélèvement automatique : **Annexe 4**

Le règlement est réalisé par :

- Chèque
- Carte bancaire
- Par mensualités sur 10 mois (*incluant les frais de gestion*)

Montant de l'abonnement à régler à la signature : ..... € TTC

OU

Montant de chaque mensualité : ..... € TTC X 10, soit au total..... € TTC

Dont 1<sup>ère</sup> mensualité à la signature

Si l'élève est un mineur, **le titulaire de l'autorité parentale** doit compléter les informations ci-dessous et l'Annexe 1 du présent contrat :

### Certificat médical :

- **Elève inscrit la saison dernière** : certificat médical au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **Nouveau inscrit** : certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription pour le dernier trimestre 2022 puis un nouveau certificat au 1<sup>er</sup> janvier 2023

### Licence :

- **Elève inscrit la saison dernière** : renouvellement licence obligatoire au 1er janvier 2023
- **Nouveau inscrit non licencié 2022** : création obligatoire d'une licence 16 mois
- **L'élève devra être obligatoirement licencié au GOLF NATIONAL**

## **2. ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE ET DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

En contrepartie, il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées ;
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Fournir obligatoirement en début d'année civile, un certificat de non-contre-indication à la pratique du golf.
- Fournir une copie de l'autorisation parentale de prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur mineurs

### **Annexe 3.**

- Un comportement exemplaire et notamment sans que cette liste ne soit limitative :
- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du Golf National.
- Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
- Les T-shirts et les jeans sont interdits.
- Au practice ranger les seaux vides et ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf National, de l'ASEGN et de l'Académie graines de champion

A ce titre l'élève et ses représentants légaux s'engagent à signer la Charte prévue en **Annexe 2**.

## **3. HORAIRES**

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf National en dehors de l'horaire précis des cours auquel ils sont inscrits. Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein de l'école, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui. Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours

## **4. DUREE :**

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable **du 14 septembre 2022 au 24 juin 2023**.

**5. INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALE DE LA PRATIQUE DU GOLF AU COURS DE L'ÉLÈVE :** En cas d'interruption définitive du golf pour raisons médicales dûment justifiées par l'élève (certificat médical) et/ou pour un déménagement supérieur à 100 kilomètres pendant l'abonnement, le Golf National remboursera l'élève au « *pro rata temporis* », pris en compte à compter du jour de la notification de l'abandon de la pratique du golf ou du déménagement effectif au Golf National par tout moyen écrit.

En dehors de ces cas limitativement énumérés, l'élève ne pourra demander aucun remboursement.

## **6. RESILIATION DU CONTRAT :**

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le Golf National dans les cas suivants :

- Non respect du présent contrat par l'élève ;
- Non respect des règles de golf ou du Règlement Intérieur du Golf national par l'abonné ;
- Non respect des indications des enseignants ou de la Direction du Golf National ;
- Comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf National.

Dans tous les cas cités, l'élève ne pourra prétendre à un remboursement total ou partiel de son abonnement.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par l'abonné, et produira effet à la date de la première présentation de cette lettre.

## **7. INFORMATIQUE ET LIBERTES :**

L'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification aux informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par le Golf National (Loi informatique et libertés).

Ces informations sont destinées au Golf National et à la ffgolf et peuvent être communiquées à leurs partenaires respectifs.

Si l'abonné ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées, il doit le signaler au Golf National.

## **8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS**

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les élèves ou, le cas échéant, leurs représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf National.

La FFGolf ou le Golf National seront donc autorisés à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'élève lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf National et de la FFGolf, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... dans le cadre d'opérations fédérales et avec des partenaires (handigolf, etc...)

L'autorisation est valable pour une durée de trois (3) ans.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait à Guyancourt, le .....

**L'ELEVE** ou son représentant légal

*(signature + mention manuscrite « lu et approuvé »)*

**Philippe PILATO** *(signature + tampon officiel)*

Directeur du Golf National :

ANNEXE 1 :

**l'AcadéKIDS**  
ffgolf®

Tarifs 2022/2023

	Détection U8	Formation U10	Perfectionnement U12 U14 U16	Compétition U8	Compétition U10	Performance U12 U14 U16
Semaines	28	28	28	28	28	28
Durée	1h	1h30	2h	1h30	3h	De 4h à 5h
Bi-hebdomadaire	X	X	X	Oui	Oui	Oui
Elèves max	8	8	8	6	6	6 à 8
Prix comptant	350 €	490 €	560 €	490 €	675 €	850 €
Prélèvement Sur 10 mois	37 €	51 €	58 €	51 €	69 €	87 €
Balles	4 unités par Jour	4 unités par jour	4 unités par jour	8 unités par jour	8 unités par jour	8 unités par jour
Parcours Oiselet	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Abonnement Aigle	X	300 €	300 €	300 €	X	X
Prélèvement/12 mois	X	26 €/mois	26 €/mois	26 €/mois	X	X
Abonnement Aigle + Albatros	X	X	360 €	X	360 €	360 €
Prélèvement/12 mois	X	X	31 €/mois	X	31 €/mois	31 €/mois

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
JEU	1	SAM	1 séances 2 & 2 bis	MAR	1 TOUSSAINT	JEU	1
VEN	2	D	2 EQUIPE	MER	2	VEN	2
SAM	3	LUN	3 40	JEU	3	SAM	3 séances 9 & 9 bis
D	4	MAR	4	VEN	4	D	4 EQUIPE
LUN	5 36	MER	5 séance 3	SAM	5	LUN	5 49
MAR	6	JEU	6	D	6	MAR	6
MER	7	VEN	7	LUN	7 45	MER	7 séance 10
JEU	8	SAM	8 séances 3 & 3 bis	MAR	8	JEU	8
VEN	9	D	9 EQUIPE	MER	9 séance 6	VEN	9
SAM	10 REUNION PARENTS ENFANTS / RENTREE 16H	LUN	10 41	JEU	10	SAM	10 séances 10 & 10 bis
D	11 EQUIPE	MAR	11	VEN	11 ARMISTICE 1918	D	11 EQUIPE
LUN	12 semaine 37	MER	12 séance 4	SAM	12 séances 6 & 6 bis	LUN	12 50
MAR	13	JEU	13	D	13 EQUIPE	MAR	13 FETE EDG NOEL CUP
MER	14 PREZ / EVAL séance 1	VEN	14	LUN	14 46	MER	14
JEU	15	SAM	15 séance 4 & 4 bis	MAR	15	JEU	15
VEN	16	D	16 EQUIPE	MER	16 séance 7	VEN	16
SAM	17 PREZ / EVAL séances 1 & 1 bis	LUN	17 42	JEU	17	SAM	17
D	18 EQUIPE	MAR	18	VEN	18	D	18
LUN	19 Semaine 38	MER	19 séance 5	SAM	19 séance 7 & 7 bis	LUN	19 51
MAR	20	JEU	20	D	20 EQUIPE	MAR	20
MER	21	VEN	21	LUN	21 47	MER	21
JEU	22	SAM	22 séances 5 & 5bis	MAR	22	JEU	22
VEN	23	D	23 EQUIPE	MER	23 séance 8	VEN	23
SAM	24	LUN	24 43	JEU	24	SAM	24
D	25	MAR	25	VEN	25	D	25 NOËL
LUN	26 semaine 39	MER	26	SAM	26 séance 8 & 8 bis	LUN	26 52
MAR	27	JEU	27	D	27 EQUIPE	MAR	27
MER	28 séance 2	VEN	28	LUN	28 48	MER	28
JEU	29	SAM	29	MAR	29	JEU	29
VEN	30	D	30	MER	30 séance 9	VEN	30
		LUN	31 44			SAM	31

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
D	1 JOUR DE L'AN	MER	1 séance 15	MER	1	SAM	1 séances 20 & 20 bis	LUN	1 FÊTE DU TRAVAIL	JEU	1
LUN	2 01	JEU	2	JEU	2	D	2 EQUIPE	MAR	2	VEN	2
MAR	3	VEN	3	VEN	3	LUN	3 14	MER	3	SAM	3 séances 25 & 25 bis
MER	4 séance 11	SAM	4 séances 15 & 15 bis	SAM	4	MAR	4	JEU	4	D	4
JEU	5	D	5 EQUIPE	D	5	MER	5 séance 21	VEN	5	LUN	5 23
VEN	6	LUN	6 06	LUN	6 10	JEU	6	SAM	6	MAR	6
SAM	7 séance 11 et 11bis	MAR	7	MAR	7	VEN	7	D	7	MER	7 séance 26
D	8 EQUIPE	MER	8 séance 16	MER	8	SAM	8 séances 21&21 bis	LUN	8 VICTOIRE 1945	JEU	8
LUN	9 02	JEU	9	JEU	9	D	9 PÂQUES	MAR	9	VEN	9
MAR	10	VEN	10	VEN	10	LUN	10 L. DE PÂQUES	MER	10 séance 23	SAM	10 séances 26 & 26 bis
MER	11 séance 12	SAM	11 séances 16 & 16 bis	SAM	11 séances 17 & 17 bis	MAR	11	JEU	11	D	11
JEU	12	D	12 EQUIPE	D	12 EQUIPE	MER	12 séance 22	VEN	12	LUN	12 24
VEN	13	LUN	13 07	LUN	13 11	JEU	13	SAM	13 séances 23 & 23 bis	MAR	13
SAM	14 séances 12 & 12bis	MAR	14 FETE EDG CARNIVAL	MER	15 séance 18	VEN	14	D	14	MER	14 séance 27
D	15 EQUIPE	JEU	15	JEU	16	SAM	15 séances 22 & 22 bis	LUN	15 20	JEU	15
LUN	16 03	VEN	16	VEN	17	D	16 EQUIPE	MAR	16	VEN	16
MAR	17	SAM	17	SAM	18 séances 18 & 18 bis	MAR	18	MER	17	SAM	17 séances 27 & 27 bis
MER	18 séance 13	D	18 EQUIPE	D	19 EQUIPE	MER	19	JEU	18 ASCENSION	D	18
JEU	19	LUN	19 08	LUN	20 PRINTEMPS	JEU	20	VEN	19	LUN	19 25
VEN	20	MAR	21	MAR	21	VEN	21	SAM	20	MAR	20
SAM	21 séances 13 & 13bis	MER	22 séance 19	MER	22	SAM	22	D	21	MER	21 séance 28
D	22 EQUIPE	JEU	23	JEU	23	D	23 EQUIPE	LUN	22 21	JEU	22
LUN	23 04	VEN	24	VEN	24	LUN	24	MAR	23	VEN	23
MAR	24	SAM	25	SAM	25	MAR	25	MER	24	SAM	24 FETE EDG fin d'année
MER	25 séance 14	D	26 EQUIPE	D	26 EQUIPE	MER	26	JEU	25	D	25
JEU	26	LUN	27 09	LUN	27 13	JEU	27	VEN	26	LUN	26 semaine 26
VEN	27	MAR	28	MAR	28	MER	28	SAM	27	MAR	27
SAM	28 séances 14 & 14bis	JEU	29	JEU	29	JEU	29	LUN	28	MER	28
D	29 EQUIPE	VEN	30	VEN	30	SAM	29	LUN	29 L. PENTECÔTE	JEU	29
LUN	30 05					D	30	MAR	30	VEN	30
MAR	31					LUN	31	MER	31		

## ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF

Par la présente je m'engage à ce que mon enfant \_\_\_\_\_, élève de l'Académie graine de champion

- Soit présent à chaque cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures auxquelles je suis inscrit,
- Respecte l'étiquette dans l'enceinte du Golf National.
- Enlève ma casquette ou ma visière à l'accueil et au club house.
- Ai une tenue correcte et ne pas porter de T-shirts ni de jeans ni de short court.
- Range les seaux de practice vides et à ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours : ratisse les bunkers, relève les pitches, pose les drapeaux et ne pas faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...
- **La carte de practice est nominative.**

Il respectera ces règles de comportement au Golf National, mais également dans tous les autres clubs qu'il fréquentera et il véhiculera une bonne image du Golf National, de l'ASEGN et de l'Académie du Golf National où qu'il joue.

Date et signature des représentants légaux et de l'élève

ANNEXE 3 : FICHE D'URGENCE MEDICALE

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom, prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....  
.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Golf National à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur ..... (Nom et prénom) né(e) le ..... soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf National s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile .....

N° de portable du représentant légal 1 .....

N° de téléphone du travail du représentant légal 1 .....

N° de portable du représentant légal 2 .....

N° de téléphone du travail du représentant légal 2 .....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir.....

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....  
.....

Fait à : .....le.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES POUR LE GOLF :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01.41.49.77.40 / Fax : 01.41.49.77.22 / [sportif@ffgolf.org](mailto:sportif@ffgolf.org)

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

#### ANNEXE 4 : Autorisation de prélèvement bancaire SEPA

##### Mandat de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) \_\_\_\_\_

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de \_\_\_\_\_

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : \_\_\_\_\_ Identifiant créancier SEPA : \_\_\_\_\_

Débiteur : \_\_\_\_\_ Créancier : \_\_\_\_\_

Votre Nom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Votre Adresse \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

IBAN

BIC  Paiement :  Récurrent/Répétitif  Ponctuel

A : \_\_\_\_\_ Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**